

Portrait de mon école

ANNÉE 2018-2019



<http://www.st-joseph.csvdc.qc.ca>

Table des matières

Projet éducatif de l'école	5
La mission de l'école Saint-Joseph	5
Nos outils de communication	6
Portrait de mon école	6
Les rencontres d'information par degré en début d'année à 19h.	6
Les remises de bulletins à l'école	6
L'assemblée générale annuelle de parents	6
Rencontres ou communications avec les différents intervenants de notre milieu scolaire.	6
Horaire de la journée	6
Quelques dates importantes	7
Échéancier des étapes (bulletins)	7
Travaux à domicile	7
Séance de photographie	7
Les services	8
Orthopédagogie	8
Orthophonie	8
Psychologie	8
Projet d'aide au langage	8
Psychoéducation	9
Santé	9
Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (SASEC)	9
Bibliothèque	9
Activités parascolaires	10
Service de garde	10
Surveillance du midi	10
Repas du midi :	10
La collaboration des parents	12
Conseil d'établissement	12
Participation des parents à l'école	12
Absence de l'enfant	12
Cour d'école	12
Visite de l'école	12
Tempête	13
Changement d'adresse ou de numéro de téléphone	13
Parents qui viennent chercher leurs enfants	13

L'implication de l'élève	14
Le vouvoiement à l'école	14
Travaux et leçons	14
Politesse – Langage	14
Propreté à l'école	14
2 ^e paire de souliers	14
Bonne alimentation	14
Règle générale pour le matériel de jeu	15
Entrée en silence (le matin, le midi, aux retours des récréations)	15
Récréations	15
Portrait de conduite (1^{re} à 6^e année)	16
Règles du midi	17
Conséquences du non-respect des règles	18
Protocole d'encadrement	18
Gradation des interventions	19
Allergies alimentaires aux arachides ou noix	19
Fonctionnement sur la cour d'école	20
Principes	20
Attentes	20
Modalités d'application	20
Aires de jeux	20
Modules de jeux	20
Règles de sécurité	21
Circulation de la maison à l'école et vice-versa :	21
Circulation près de l'école	21
Arrivée et départ (sur la cour)	21
Aires de jeux	21
Modules de jeux	21
Règles diverses	22
Billet médical	22
Allergies graves ou cas majeur de santé	23
Accident à l'école	23
Assurances	23
Règles de conduite	24
Bagarre, impolitesse	24
Intimidation et harcèlement	24
Matériel apporté à l'école	24
Manifestations amoureuses	24

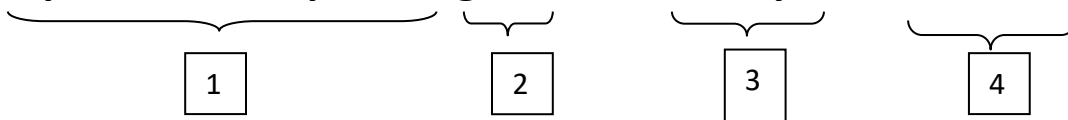
Respect du matériel	25
Bris ou perte de matériel, vandalisme	25
Vol à l'école	25
Costume d'éducation physique	25
Tenue générale appropriée	26
Cheveux	26
Objet percé dans la peau	26
Vêtements	26
Chaussures	26
Casquette	26
Sorties éducatives	27

Projet éducatif de l'école

La mission de l'école Saint-Joseph

La mission de l'école vise à donner une couleur, une personnalité à la mission du MELS qui est : « Instruire, socialiser et qualifier ».

À l'école Saint-Joseph notre mission est...
S'épanouir avec plaisir, guidé vers le respect et la culture.



Quelques réflexions :

- ↪ Avoir du plaisir à l'école, aimer venir à l'école et aimer apprendre.
- ↪ Ce verbe sous-entend notre tâche à tous comme intervenant de l'école qui guide et influence le développement des élèves.
- ↪ Notions importantes : le respect de soi, des autres et de son environnement.
- ↪ Au sens large, s'ouvrir sur ce qui nous entoure, les arts, la connaissance générale, etc.

Nos orientations :

- ↪ Favoriser le climat social (sentiment d'appartenance à mon milieu, (estime de soi) et le climat d'apprentissage de notre école.
- ↪ Promouvoir un environnement propice au développement de saines habitudes de vie
- ↪ Mettre en place des mesures d'aide préventives afin de soutenir les élèves dans leur parcours scolaire tout en favorisant l'implication des parents.
- ↪ Augmenter l'atteinte de la compétence en écriture et en lecture.

Nos principes :

- ↪ Je fais aux autres seulement ce que je veux que les autres me fassent (interagir).
- ↪ J'écoute et j'essaie de comprendre l'autre si je veux qu'il m'écoute et essaie de me comprendre (être empathique : se mettre à la place de l'autre).
- ↪ J'accepte de ne pas avoir, ou savoir tout, tout de suite, maintenant (être tolérant).
- ↪ Tout ce que j'ai à faire, mérite d'être fait, bien fait et de différentes façons (s'engager)

Nos outils de communication

Portrait de mon école

↳ Les règles de conduite, les mesures de **sécurité**.

Les rencontres d'information par degré en début d'année :

Précolaire :	5 septembre 2018	à 18h30
1 ^{re} année :	4 septembre 2018	à 18h30
2 ^e année :	11 septembre 2018	à 19h00
3 ^e année :	5 septembre 2018	à 19h00
4 ^e année :	20 septembre 2018	à 18h30
5 ^e année :	19 septembre 2018	à 19h00
6 ^e année :	26 septembre 2018	à 18h30
Les aigles :	11 septembre 2018	à 18h30

Les remises de bulletins à l'école

Les bulletins sont envoyés par courriel au plus tard le 20 novembre, 15 mars et 15 juillet.

L'assemblée générale annuelle de parents

↳ 12 septembre 2018, 18h30h.

Rencontres ou communications avec les différents intervenants de notre milieu scolaire.

Si vous désirez rencontrer un intervenant de notre milieu scolaire, svp prendre rendez-vous en l'appelant ou laisser un message au secrétariat et l'intervenant communiquera avec vous.

Horaire de la journée

Précolaire

A.M.	Accueil	8h50 – 9h00	P.M.	Accueil	12h50 - 13h00
	Cours	9h00 - 11h32		Cours	13h00 - 15h00

Primaire

A.M.	Accueil	8h00 - 8h08	P.M.	Accueil	12h50 - 12h55
	Cours	8h08 - 11h32		Cours	12h55 - 15h00

Prendre note qu'il n'y a pas de surveillance sur la cour avant 7h45.

Quelques dates importantes

Échéancier des étapes (bulletins)

- 1^{re} étape : du 29 août au 2 novembre (44 jours)
- 2^e étape : du 5 novembre au 15 février (60 jours)
- 3^e étape : du 18 février au 21 juin (76 jours)

A) Communication officielle

Dans la semaine du 9 octobre

B) Remise des bulletins

- 1^{re} remise : Rencontre le 22-23 novembre
- 2^e remise : Semaine du 12 mars
- 3^e remise : Le 21 juin

Les bulletins vous sont envoyés par courriel et disponible dans le portail parent.

Travaux à domicile

- Début : Le 4 septembre
- Pause : Dernière semaine de classe avant Noël (17 au 21 décembre)
- Fin des travaux à la maison : Le 7 juin

Séance de photographie

Date : 5 octobre 2018

Photographe : Nala

Les services

Orthopédagogie

- Clientèle visée :* Ce service est surtout réservé aux élèves de la maternelle à la 6^e année en difficultés (significatives) d'apprentissage en lecture, écriture ou en mathématiques.
- Organisation :* Petits groupes de 6 élèves (maximum)
Selon les difficultés : de 2 à 5 périodes/10jours
- Responsable :* Orthopédagogue

Orthophonie

- Clientèle visée :* Élèves présentant des troubles du langage ou des problématiques de la communication.
- Organisation :* Référence acheminées à la direction
Selon les difficultés : de 2 à 5 périodes/10jours
- Responsable :* Orthophoniste

Psychologie

- Clientèle visée :* Élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation
Support aux parents dans des certaines situations
Support au personnel de l'école
- Organisation :* Référence acheminées à la direction
Pour évaluation intellectuelle, plan d'intervention, déficit de l'attention, problématiques personnelles ou sociales.
- Responsable :* Psychologue

Projet d'aide au langage

- Clientèle visée:* Élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle éprouvant des difficultés de langage
- Organisation :* Soutien individualisé ou par petit groupe
- Responsable :* Orthophoniste

Psychoéducation

Clientèle visée : Élèves présentant des difficultés au niveau du comportement
Organisation : Référence acheminées à la direction
Responsable : Psychoéducatrice

Santé

Clientèle visée : Élèves et familles de l'école
Organisation : Gestion des fiches santé
Gestion de la vaccination et des protocoles d'allergies
Dépistage et gestion de problématiques particulières de santé
Personne-ressource au niveau de certains projets de l'école touchant la prévention ou la promotion de la santé
Service assuré par le C.L.S.C. en concertation avec la C.S. et l'école
Responsable : Infirmière

Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (SASEC)

Clientèle visée : Élèves de la 1^{re} à la 6^e année
Organisation : Activités et projets axés sur la recherche d'identité, la quête de sens, le besoin de reconnaissance et d'appartenance, l'ouverture à la différence et à la pluralité, le désir de se comprendre mutuellement, le désir d'agir dans le milieu et d'aider les autres.
Rôle : Faire vivre aux jeunes un laboratoire de vie en lien avec des questions de sens, des expériences à réfléchir, des valeurs communes à développer, un milieu humanitaire.
Responsable : animateur de vie spirituel et d'engagement communautaire (AVSEC)

Note : Les activités ou projets ne sont reliés à aucune confession religieuse particulière.

Bibliothèque

Organisation : Au-delà de 10 000 livres
2 périodes de lecture par groupe par cycle de 10 jours
Services de prêts de livres, de réparation et de protection de livres
Projet « Sac à dos »
Responsables : Parents bénévoles

Activités parascolaires

Des activités parascolaires peuvent être offertes aux élèves. Ces activités sont envoyées aux parents car elles ont des coûts reliés. Vous aurez à décider avec votre enfant si vous désirez l'inscrire.

Certaines activités parascolaires, sur l'heure du dîner ou après la classe, pourraient aussi être offertes aux élèves par des enseignants. Il pourrait y avoir des coûts selon l'activité.

Service de garde

Pour informations et fonctionnement s'adresser à Madame Stéphanie Tremblay, vous pouvez également retrouver sur le site de l'école les règles et fonctionnement du service de garde.

Surveillance du midi

Il est accessible prioritairement **aux élèves transportés par autobus**. S'il reste de la place, il sera possible de faire la demande pour que votre enfant puisse manger au gymnase au lieu du service de garde ou la maison.

L'élève qui mange à l'école doit utiliser le local attitré à cette fin et suivre les consignes établies par la direction de l'école et les surveillants en poste.

Tu dois avoir l'autorisation de tes parents pour dîner en dehors du territoire de l'école.

Coût annuel pour la surveillance (2018-2019) : 145\$ par enfant

Ce montant devra être payé en totalité en début d'année selon le mode de paiement proposé par l'école, si vous voulez que votre enfant ait droit à ce service.

Pour les parents d'élèves transportés ayant accès au service de surveillance du midi, vous pouvez toujours choisir d'envoyer votre enfant au service de garde le midi.

Aucun remboursement n'est possible en cas de suspension d'un élève dîneur.

Repas du midi :

A) Service de repas chauds :

<i>Clientèle visée :</i>	Élèves dinant à l'école (gymnase et service de garde)
<i>Organisation :</i>	Jeudi et vendredi seulement
<i>Coût du service offert :</i>	5,00 \$ - repas complet
<i>Responsable :</i>	Traiteur privé : Véronique Delorme
<i>Téléphone :</i>	(450) 776-1289
<i>Courriel :</i>	delormeveronique53@gmail.com

B) Service de fours micro-ondes :

Voici quelques modalités à suivre :

Ne pas envoyer d'aliments encore congelés

Envoyer des aliments qui prennent peu de temps à réchauffer, dans un contenant qui va au four micro-ondes.

Ce sont des grands de 5^e et 6^e année qui ont la responsabilité de faire réchauffer les aliments.

La collaboration des parents

Conseil d'établissement

- ↪ Le conseil d'établissement est l'endroit de concertation des différents intervenants de l'école : parents, direction, enseignants et autres membres du personnel de l'école.
- ↪ Une invitation vous est lancée à poser votre candidature pour le 12 septembre 2017 et à venir travailler avec nous à la réussite éducative de nos jeunes.

Participation des parents à l'école

- ↪ O.P.P : Organisme de participation des parents : rôle de consultation et d'organisation de différentes activités (élection à l'assemblée générale des parents le 12 septembre 2017).
- ↪ Participation à différents comités (accueil, Noël et fin d'année etc.)
- ↪ Parents bénévoles à la bibliothèque (gestion de l'emprunt des livres, classement, ordre, réparation des livres et codification)
- ↪ Parents tuteurs (aide en lecture dans les classes du 1^{er} cycle)
- ↪ Parents accompagnateurs lors des sorties et activités éducatives.
- ↪ Parents s'impliquant dans les apprentissages et dans la conduite de leur enfant.
- ↪ Organisation d'activités (visites personnalisées, bricolage/midi etc.)
- ↪ Lorsque vous êtes parents accompagnateurs ou parents bénévoles, vous devez remplir le formulaire « d'antécédents judiciaires ». Ce dernier est valide pour toute la durée de fréquentation de votre enfant à l'école Saint-Joseph.

Absence de l'enfant

- ↪ Si votre enfant doit s'absenter, nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat de l'école. S'il n'y a pas de réponse, laissez un message sur le répondeur et avisez la responsable du service de garde, s'il y a lieu.

Cour d'école

- ↪ Réservée aux élèves de l'école et aux personnes qui surveillent. **La présence des parents sur la cour n'est pas autorisée lors de la présence des élèves.**

Visite de l'école

- ↪ Lors du temps de classe, tout visiteur ou parent doit se présenter au secrétariat pour circuler à l'intérieur de l'école et sur les terrains de l'école.
- ↪ Si vous vous présentez durant l'heure du dîner, vous devrez passer par la cour de récréation et vous adresser à un responsable car le secrétariat est fermé.



Tempête

- ↪ En cas de tempête majeure, visitez le site de la Commission scolaire ou écoutez 104,9 FM, radio de Granby, CHLT 630, CITÉ 107,7 FM et Télé 7 à compter de 6h15 le matin.
- ↪ En cas d'accident d'un enfant, les parents ou la personne responsable désignée par vous seront rejoints.
- ↪ Les parents sont responsables de l'encadrement de leur enfant lorsque les cours doivent être suspendus en cours de journée. Néanmoins, l'école offre le service de garde pour l'élève dont les parents ont demandé de bénéficier du service. Dans une telle situation, l'élève est retourné au lieu que vous nous aviez indiqué (en début d'année) lors de situation d'urgence. Nous aviser durant l'année de tout changement à ce niveau.

Changement d'adresse ou de numéro de téléphone

- ↪ Si vous changez d'adresse, de numéro de téléphone ou de courriel durant l'année, avisez l'école **immédiatement**.

Parents qui viennent chercher leurs enfants

- ↪ Les parents qui viennent chercher leurs enfants le midi ou le soir doivent attendre dans l'entrée principale (**vous ne pouvez pas aller chercher votre enfant directement dans la classe**). Les élèves doivent, en tout temps, sortir par les portes face à la rue St-Hubert. Si vous venez reconduire votre enfant, celui-ci doit également passer par les portes situées à l'arrière de l'école.

L'implication de l'élève

Même si tu as des droits à l'école, il faut que tu sois conscient qu'il existe aussi des devoirs. Tu dois t'engager à les respecter. Pourquoi ?

Pour vivre dans le respect de soi des autres et de l'environnement

Le vouvoiement à l'école

↳ On te demande de vouvoyer le personnel de l'école et d'utiliser « monsieur » ou « madame ».

Travaux et leçons

↳ Ils sont utiles pour ton apprentissage alors, il faut les faire lorsque ton titulaire te le demande. Tu dois faire preuve de propreté, d'application et de respect des dates de remise.

Politesse – Langage

↳ La politesse, la délicatesse, le savoir-vivre, un merci, un s.v.p., un sourire, sont tellement importants que souvent ils engendrent la bonne humeur. Il faudra éviter les paroles déplacées, blessantes, (sacres, surnoms), autres paroles et gestes négatifs.

Propreté à l'école

↳ Propre sur ta personne, propreté dans ta classe, dans ton bureau, dans ton casier, dans l'école et sur la cour de récréation (poubelles à utiliser).

2^e paire de souliers

↳ Nous demandons aux élèves d'avoir une 2^e paire de souliers (espadrilles, souliers usagés) à l'école. Le but de cette exigence fait en sorte que l'enfant porte toujours une paire de chaussures propres pour la classe et en éducation physique, l'autre paire pour l'extérieur.

Bonne alimentation

↳ Pour promouvoir une saine alimentation, il est de ton devoir d'apporter des aliments santé. Dû aux allergies alimentaires, les collations et les repas ne doivent pas contenir de noix et d'arachides.

Règle générale pour le matériel de jeu

- ↪ Nous te fournissons le matériel pour les jeux et pour ton apprentissage. Mais tu peux apporter des ballons (sauf le ballon de football), des balles de tennis, des mini-hockeys et des cordes à sauter que tu devras identifier. Tu ne viens pas à l'école en patins à roues alignées, ni en planche à roulettes. L'usage de tout matériel électronique et informatique personnel est interdit, en tout temps. Il est également interdit d'apporter des jouets de la maison sans autorisation de l'école.

Entrée en silence (le matin, le midi, aux retours des récréations)

- ↪ Ces entrées se feront en silence partout : dans les corridors et aux toilettes.
- ↪ Le calme et le silence seront favorables à tous pour bien entreprendre les débuts de périodes d'apprentissage.
- ↪ **Tu gagneras à y participer activement !**

Récréations

- ↪ Participe aux activités organisées pour ton degré ou ta classe ou joue dans les modules assignés à ton degré.
- ↪ Fais-toi un devoir d'écouter les responsables chargés de la surveillance et de respecter l'endroit de jeu réservé au degré.

Portrait de conduite (1^{re} à 6^e année)

Le portrait permet d'avoir un profil de l'élève dans sa conduite et d'assurer un suivi auprès des parents et de l'élève.

Vie de classe :

Chaque enseignant sera chargé, avec ses élèves, d'établir les règles de vie de sa classe. Il y aura concertation au niveau des degrés pour éviter de trop grands écarts.

Vie d'école :

Un fonctionnement commun viendra encadrer la vie à l'extérieur de la classe et au service de garde.

Note : L'orientation prise au niveau de la conduite est d'appliquer des conséquences en lien logique avec le manquement et de façon immédiate.



Billet d'information aux parents (BIP)

Service de garde : Matin Midi Soir École : Matin, soir
 Sur la cour
 En classe

Nom de l'élève : _____ Classe : _____

Manquements graves 3 ou 5 points				
Impolitesse (5)	<input type="checkbox"/> Privé	<input type="checkbox"/> Publique	Intimidation (5)	<input type="checkbox"/>
Non-respect du matériel (5)	<input type="checkbox"/>		Violence (5)	<input type="checkbox"/>
Lancer des objets dangereux (3)	<input type="checkbox"/>		Bataille (5)	<input type="checkbox"/>

Suivi du titulaire (protocole)

Manquements mineurs 1 à 3 points									
Refus d'obéir	<input type="checkbox"/>	1	2	3	Signature	<input type="checkbox"/>	1	2	3
Non-respect des consignes	<input type="checkbox"/>	1	2	3	Devoirs / travaux non faits	<input type="checkbox"/>	1	2	3
Retard	<input type="checkbox"/>	1	2	3	Tirailage-bousculade	<input type="checkbox"/>	1	2	3

Explications : _____

Intervenant (e) : _____ Date : _____

Signature des parents : _____ Date : _____

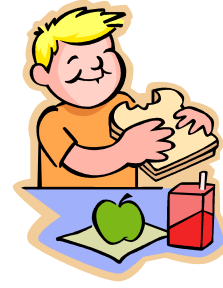
Copie blanche : Parents pour signature

Copie jaune : Enseignant, intervenant ou technicienne SDG

Copie rose : Direction

À retourner à l'école

Règles du midi



But des règles

- ↳ Responsabiliser les élèves
- ↳ Avoir un environnement propre
- ↳ Créer un climat agréable
- ↳ Avoir une approche identique pour tout le monde
- ↳ Être constant dans nos interventions

Avant le repas

- ↳ L'arrivée au gymnase se fait lentement et calmement. La circulation se fait toujours en marchant.
- ↳ L'attente en file aux repas chauds se déroule dans le calme et sans bousculade.
- ↳ Lors du service aux repas chauds, le savoir-vivre et la politesse sont toujours de mise.

Pendant le repas

- ↳ Je prends mon repas à l'endroit désigné par les surveillants. Je ne porte pas de casquette, de chapeau ni de capuchon à table.
- ↳ Je mange en parlant calmement à voix basse, sans m'énerver, sans pousser les autres et sans lancer de la nourriture.
- ↳ Je ne me lève pas ni ne circule sans la permission des surveillants.
- ↳ Si j'ai besoin de quelque chose, je lève la main pour m'adresser aux surveillants. Ensuite, j'attends calmement qu'on vienne me répondre.

Après le repas

- ↳ Je ramasse les déchets sur et sous la table et je les dépose dans la poubelle en suivant les directives des surveillants.
- ↳ À la fin du repas, je quitte ma table calmement selon l'ordre de sortie dicté par les surveillants.
- ↳ Je vais boire et je vais aux toilettes après le dîner.

En tout temps

- ↳ Je m'adresse aux surveillants avec un ton et un langage respectueux.
- ↳ Je respecte et j'écoute les élèves qui aident les surveillants du dîner.
- ↳ Lorsque les lumières sautillent quelques fois et s'éteignent complètement, c'est le signal du silence complet car les surveillants veulent vous adresser la parole. Je garde le silence (sans parler ni rire) durant tout le temps que les lumières sont fermées. Je dois être attentif afin que cette interruption soit la plus courte possible.
- ↳ Les toilettes ne sont pas un endroit pour flâner ni un lieu de rassemblement.
- ↳ Je dois obtenir l'autorisation de mes parents et de la direction pour manger à l'extérieur. Je dois également en aviser les surveillants et montrer l'autorisation signée par la direction.
- ↳ Le matin, je dois donner mon nom pour le repas chaud du midi sinon je dînerai après les deux groupes s'il reste des repas disponibles.

Lors de mauvais temps (pluie ou froid) ou si l'état de la cour est pitoyable

- ↪ Je dois être encore plus calme que d'habitude car le bruit de tous les élèves dans l'école est insupportable. Je dois m'amuser calmement dans le corridor désigné, je regarde un film ou je vais au laboratoire d'informatique sous la supervision d'un adulte. L'endroit qui m'est désigné, j'y demeure durant toute la période du dîner, je ne peux pas circuler n'importe où.

Conséquences du non-respect des règles

Je ne suis pas calme ou je n'arrive pas en marchant

- ↪ Je retourne à mon point de départ et je refais le trajet en marchant.
- ↪ Dans la file d'attente des repas chauds, je serai placé à la toute fin de la file.

Malpropreté de ma place de repas

- ↪ Je devrai ramasser mes déchets sans discuter.
- ↪ Je devrai rester après le départ des autres pour aider à faire le ménage.
- ↪ Si la situation persiste, on me donnera une tâche de ménage à faire pour une certaine période.

Je suis debout sans permission

- ↪ Je dois retourner à ma place sans délai et sans discuter.
- ↪ À la fin de la période du dîner, je quitterai la salle le dernier.

Protocole d'encadrement

Un billet d'information aux parents (BIP) sera envoyé SI :

- ↪ Après plusieurs avertissements, je ne respecte pas les consignes des surveillants.
- ↪ Je refuse de faire ce qu'un surveillant me demande (par exemple : changer de place).
- ↪ Je me tiraille, bagarre ou je fais de l'intimidation.¹
- ↪ Je lance des objets dangereux ou de la nourriture.
- ↪ J'utilise un langage vulgaire ou je suis impoli.
- ↪ J'ai tout autre comportement jugé inacceptable par les surveillants.

La fiche « Billet d'information aux parents (BIP) » se fait en 3 copies : une pour tes parents pour signature, une pour les intervenants et une pour la direction. Cette fiche est à faire signer par mes parents et je dois la rapporter à la direction, au plus tard, 2 jours après l'avoir reçue.

¹ Un suivi est alors fait par les intervenants et transmis à la direction qui peut intervenir s'il y a lieu.

Gradation des interventions

1^{ère} intervention : une fiche est envoyée à la maison et devra être signée par tes parents.

2^e intervention : une fiche est envoyée à la maison et la direction communiquera avec tes parents.

Si les problèmes persistent ou que la gravité de la situation l'exige, tu seras suspendu de ton droit de dîner (grande salle et service de garde).

3^e intervention : une fiche est envoyée à la maison et tu seras suspendu durant 2 jours consécutifs de ton droit de dîner à l'école.

4^e intervention : une fiche est envoyée à la maison et tu seras suspendu durant 1 semaine de ton droit de dîner à l'école.

5^e intervention : une fiche est envoyée à la maison et tu seras suspendu durant 1 mois de ton dîner à l'école.

6^e intervention : une fiche est envoyée à la maison et tu seras suspendu pour le reste de l'année de ton droit de dîner à l'école.

En cas d'absence ou de suspension aucun remboursement ne sera fait.

Merci de faire des efforts pour assurer notre qualité de vie.

Dans ce cas, la procédure d'encadrement contre l'intimidation sera appliquée.

Note : La suspension a lieu lorsque les interventions sont rapprochées.

Allergies alimentaires aux arachides ou noix

*De plus en plus d'enfant souffrent d'allergies alimentaires. La plus connue étant les arachides, Pour prévenir les réactions allergiques sévères aux arachides ou noix, nous demandons votre collaboration, parents et élèves de l'école, d'éviter de mettre **des aliments contenant des arachides ou de noix** dans les collations et boîtes à lunch de votre enfant. Nous vous remercions de votre collaboration.*

Fonctionnement sur la cour d'école

Principes

- ↪ Les modalités d'application et les règles de fonctionnement visent à garantir (le mieux possible) la sécurité des élèves et à favoriser l'apprentissage à mieux jouer et vivre ensemble.

Attentes

- ↪ Je fais aux autres seulement ce que je veux que les autres me fassent.
- ↪ J'écoute et j'essaie de comprendre l'autre.
- ↪ Je suis tolérant.
- ↪ Je m'amuse du mieux que je peux.
- ↪ Je fais preuve d'esprit sportif, de respect des autres, de respect de l'environnement et du matériel.

Modalités d'application

- ↪ Je ne suis pas un spectateur là où les jeux se déroulent, ma présence ne doit pas nuire au jeu.
- ↪ En présence d'animateurs et d'arbitres, je respecte leurs décisions.
- ↪ Je joue aux différents jeux selon les règlements appris lors des cours d'éducation physique ou selon les attentes exprimées par l'équipe école.
- ↪ Je joue sur les aires de jeux désignés à mon degré ou à ma classe.

Aires de jeux

- ↪ Lorsqu'un ballon ou autre est envoyé à l'extérieur de la cour, les seules personnes autorisées à sortir pour les récupérer sont les surveillants.

Modules de jeux

Le déplacement autour et dans les modules doit toujours se faire sans course et sans jouer à la "Tag". Il est défendu de monter en haut des poutres des différents modules et sur les tuyaux de couleur.

- A) **Balançoires** : En tout temps, les élèves se balancent assis sans sauter de la balançoire.
- B) **Glissoires** : Les élèves glissent toujours assis sans courir et sauter avec un élan au haut de la glissoire. Les modules de jeux sont fermés du 1^{er} décembre au 1^{er} avril OU selon les directives de la Commission scolaire.

Règles de sécurité

Circulation de la maison à l'école et vice-versa :

Élève marcheur :

Les parents sont responsables de la sécurité de leur enfant dès que celui-ci quitte la cour d'école et doivent convenir des précautions à prendre pour assurer sa sécurité.

Élève transporté :

L'élève doit respecter le règlement sur le transport scolaire en vigueur à la commission scolaire. Il est de la responsabilité des parents de prendre connaissance de la réglementation du transport scolaire avec leur enfant.

Note : La direction de l'école ne peut autoriser un changement de circuit de transport. En cas de besoin, une entente doit être prise directement avec le service de transport de la commission scolaire.

Circulation près de l'école

Au débarcadère d'autobus (côté rue St-Hubert), il est interdit de stationner son automobile à cet endroit en tout temps.

Le stationnement du CSSS n'est pas un endroit d'amusement pour les élèves. Il est réservé aux automobiles du personnel, des parents, des visiteurs de l'école.

Lors de l'arrivée à l'école, les élèves doivent entrer immédiatement sur la cour.

Arrivée et départ (sur la cour)

Arrivée : entre 7h45 et 8h00 (A.M.), 12h40 et 12h50 (P.M.)

Élèves marcheurs : à 15h05, ils doivent quitter la cour, sans s'attarder et ils ne pourront revenir qu'après 17h30

Aires de jeux

Lorsqu'un ballon ou autre est envoyé à l'extérieur de la cour, les seules personnes autorisées à sortir pour les récupérer sont les surveillants.

Modules de jeux

Le déplacement autour et dans les modules doit toujours se faire sans course et sans jouer à la "Tag". Il est défendu de monter en haut des poutres des différents modules et sur les tuyaux de couleur.

- A) **Balançoires** : En tout temps, les élèves se balancent assis sans sauter de la balançoire.
- B) **Glissoires** : Les élèves glissent toujours assis sans courir et sauter avec un élan au haut de la glissoire. Les modules de jeux sont fermés du 1^{er} décembre au 1^{er} avril OU selon les directives de la Commission scolaire.

Règles diverses

- ↪ Même pour s'amuser, le tiraillement et la bousculade ne sont pas permis.
- ↪ Le transport d'un élève sur son dos n'est pas autorisé.
- ↪ En tout temps, ne pas utiliser les modules de jeux où il y a de l'eau ou de la boue.
- ↪ Toujours récupérer prudemment son ballon ou sa balle sur une autre zone que la sienne.
- ↪ Glissade sur la glace (en hiver)
- ↪ Il est permis de glisser à genoux ou assis à condition d'avoir des jambières.
- ↪ Ne jamais glisser debout ou courir sur la glace. (Pas de bousculade)
- ↪ Attendre que l'espace soit libéré pour glisser.
- ↪ Garder la cour propre en tout temps. Jeter les déchets à la poubelle
- ↪ En hiver, je porte des jambières sinon je ne peux pas jouer dans la neige.
- ↪ Le matériel de l'école à priorité pour l'espace de jeu sur la cour.

Conséquence immédiate possible (pour non-respect de ces règles)

L'élève perd immédiatement son droit de jeu ou est retiré de la situation conflictuelle,

L'élève marche avec le surveillant concerné.

L'élève est mis en retrait, assis sur les marches du balcon du gymnase.

Note : Le portrait de ma conduite est appliqué.

Billet médical

- ↪ Lorsque la participation à une activité physique ou à un sport est déconseillée (pour une période indéterminée) à cause d'une **problématique majeure de santé**, un billet signé du médecin est nécessaire pour l'exemption à cette activité.
- ↪ L'école s'attend à ce que les parents déclarent sur la fiche de santé les problématiques médicales de chaque enfant afin de prévenir et d'intervenir adéquatement le moment venu (ex : allergie, asthme, etc.).
- ↪ L'école s'attend également à ce que les parents communiquent toute modification de l'état de santé de leur enfant.



Allergies graves ou cas majeur de santé

Pour les allergies graves :

- ↪ Chaque membre du personnel est informé de cas d'élèves nécessitant une intervention rapide (épipen) s'il y a lieu. Les photos des élèves sont affichées dans des endroits stratégiques.
- ↪ Les intervenants ont une connaissance de l'intervention à poser (épipen).

Pour les cas majeurs de santé :

- ↪ On invite les parents à faire porter un bracelet à leur enfant indiquant la nature (sérieuse) de leur état de santé.

Accident à l'école

- ↪ Lorsqu'un élève se blesse, il se rend, si possible, au secrétariat de l'école pour recevoir les premiers soins.
- ↪ Lors de complications, l'école communique avec les parents qui prendront en charge leur enfant devant être conduit à l'hôpital.
- ↪ Si impossibilité de rejoindre les parents, nous faisons appel aux personnes de confiance indiquées par les parents. Sinon un adulte de l'école accompagne l'enfant à l'hôpital jusqu'à l'arrivée du répondant.
- ↪ Le transport par ambulance ou taxi est à la charge des parents.

Assurances

- ↪ La commission scolaire possède une assurance responsabilité civile. Cependant l'étudiant n'est pas complètement couvert, même sur les terrains de l'école. C'est le cas lorsque la commission scolaire n'a pas commis de faute dans l'exercice de ses fonctions et obligations. **Il est donc fortement conseillé aux parents de contracter une assurance "étudiant" qui couvre les dommages causés à ce dernier ainsi qu'à ses effets personnels en cas d'accident, de vol, d'incendie ou de bris.**

Règles de conduite

Bagarre, impolitesse

Pour une agression physique, l'élève sera suspendu immédiatement pour au moins une journée complète. La réintégration se fera en présence des parents et de la direction de l'école. En cas de récidive, il y aura une gradation dans les sanctions.

Pour une impolitesse grave envers un adulte de l'école, l'élève sera suspendu immédiatement pour au moins une journée complète. La réintégration se fera en présence des parents et de la direction de l'école. En cas de récidive, il y aura une gradation dans les sanctions.

Pour une impolitesse mineure, l'élève doit s'excuser auprès de la personne concernée. Si l'impolitesse a été publique, les excuses le seront aussi.

Intimidation et harcèlement

L'intimidation et le harcèlement ne sont pas tolérés et des mesures sévères seront prises contre les responsables.

Note : Pour ces situations, une fiche ainsi que la procédure d'encadrement est envoyée à la maison pour être signée par les parents. Selon la ou les situations, celles-ci peuvent mener à une suspension temporaire de l'école.

Matériel apporté à l'école

À l'école, l'élève a besoin uniquement du matériel lui permettant de réaliser ses activités éducatives et récréatives prévues. Les objets présentant un élément de danger ou d'intolérance tels que : chaîne, couteaux, pétards, allumettes, armes blanches, crayons au laser, balles dures, etc. seront immédiatement confisqués.

Manifestations amoureuses

Aucune manifestation amoureuse n'est tolérée dans l'école et sur la cour.

Respect du matériel

Chaque élève est responsable du matériel, du mobilier et des locaux mis à sa disposition.

Bris ou perte de matériel, vandalisme

- ↪ Tout bris, perte de matériel et vandalisme fait par un élève est sujet à un remboursement des coûts engendrés pour le remplacer.
- ↪ L'élève pris à s'amuser avec les extincteurs chimiques ou le système d'alarme sera réprimandé sévèrement. De plus, les parents devront rembourser les coûts engendrés.

Vol à l'école

- ↪ L'élève doit respecter le matériel des autres et en cas de vol ou de bris, il doit remettre l'objet concerné ou défrayer le coût de son remplacement et une conséquence logique lui sera également imposée.

Costume d'éducation physique

- ↪ Le costume d'éducation physique est obligatoire pour tous les élèves (à l'exception du préscolaire selon les règles de l'enseignant en éducation physique). Les espadrilles (tennis), la culotte courte ou un survêtement, un chandail à manches courtes sont exigés pour la sécurité et le confort lors des cours et le port de bijoux est fortement déconseillé.

Tenue générale appropriée

L'école est un lieu où l'on accepte les différences. Cependant, nous voulons éviter les démesures inappropriées.

Cheveux

↳ Les coupes ou couleurs de cheveux ne doivent pas être extravagantes.

Objet percé dans la peau

↳ Le port d'objets percés dans la peau est accepté aux oreilles seulement.

Vêtements

↳ L'école accepte les vêtements décents. Nous ne sommes pas à la plage ni à une fête.

Chaussures

- ↳ Pour des raisons de sécurité, la sandale de plage et les souliers munis de roulettes ne sont pas permis à l'école pour jouer à l'extérieur.
- ↳ Nous faisons appel à votre vigilance afin de superviser vos enfants avant leur départ pour l'école. En cas de non-respect de ces règles, l'élève sera dans l'obligation de changer de vêtement ou de chaussures. Dans certains cas, il pourra également être retourné à la maison.

Casquette

↳ Le port de la casquette est permis sur la cour seulement. L'élève ne doit pas apporter sa casquette en classe, elle doit demeurer dans son casier. L'élève ne porte pas sa casquette durant le dîner.

Sorties éducatives

- ↪ Les enseignants proposent au conseil d'établissement les sorties éducatives pour l'année.
- ↪ Les sorties éducatives ainsi que les modalités sont approuvées par le conseil d'établissement.
- ↪ Aucun remboursement n'est possible lorsqu'un élève ne participe pas à une activité et ce, peu importe la raison.

Vous venez de lire le document sur le portrait de mon école ; beaucoup d'informations mais qui sont essentielles au bon fonctionnement de l'école pour que votre enfant puisse vivre dans un milieu sain, respectueux et sécuritaire.

Diane Girouard
Directrice

ÉCOLE SAINT-JOSEPH

254, RUE Laurier
Granby, Québec
J2G 5K8

Téléphone : (450) 372-7767
Télécopie : (450) 375-4826
<http://www.st-joseph.csvdc.qc.ca>

